



SNMD

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 17 mars 2015

Les arguments des représentants élus « ne valent pas la peine »

Compte rendu du Comité hygiène sécurité et conditions de travail M'OO du 18 décembre 2014

En bref :

Travaux

« état d'avancement du projet de rénovation de la Centrale » (*délibération*)

Avis : défavorable unanime (6 voix)

café / librairie Orangerie (*délibération*)

Avis : défavorable unanime (6 voix)

Plan d'action Risques psychosociaux (RPS) (*délibération*)

Avis : abstention unanime (6 voix)

Bilan santé sécurité conditions de travail

Amateurisme

Ayant lu en diagonale semble-t-il la circulaire MCC d'août 2014, la Direction M'OO a accumulé les erreurs de procédures :

1 - diffusion d'un message erroné au personnel sur la composition des représentants au CHSCT, identique à celle du CT (comité technique), ce qui est faux et a induit en erreur des agents et des candidats aux mandats.

2 - mise à l'ordre du jour de cette séance de la nomination du secrétaire permanent, comme s'il s'agissait d'un nouveau CHSCT issu du vote du 4 décembre 2014, ce qui n'est pas le cas. À notre demande, le point est retiré de l'ordre du jour.

3 - exclusion cafouilleuse en séance de la représentante de SUD-Culture par la direction, débats pendant une heure puis rétropédalage et excuses. Pour finir, l'élue SUD a participé à toute la séance.

Le président de séance s'honore de pratiquer un dialogue social « exemplaire » : en réalité, les projets sont le plus souvent présentés – quand ils sont présentés – « *en temps voulu* », c'est-à-dire *in extremis*, quand ils sont bouclés, ficelés, et qu'il est très tard pour les amender.

La direction demande parfois inopinément aux représentants d'émettre un avis sur des points non précisés. La CGT demande que les avis sollicités soient mentionnés sur un libellé précis de l'ordre du jour.

Quand la Direction est confrontée à un vote unanimement défavorable sur un projet de la Direction, celle-ci déclare que « *certaines points méritent d'être retravaillés* », mais informe discrètement les services « *que l'on peut continuer à travailler sur notre projet sans tenir compte de l'avis défavorable des représentants du personnel* »... dont les arguments du débat « *ne valent pas la peine.* »

Dès lors, cela a-t-il encore un sens de siéger dans ces instances (CHSCT, CT) où vos représentants ne font que servir de caution et de faire valoir à la direction qui passe en force ses projets estampillés « *Vu avec les syndicats* » ?

Vos représentants CGT font de nombreuses contre-propositions qui ne sont guère prises en compte.



Locaux tertiaires

« état d'avancement du projet de rénovation de la centrale » (délibération)

Avis : défavorable unanime (5 voix CGT – 1 voix SUD) sur le schéma d'implantation n° 3

Vos élus CGT ont contribué à relancer le projet de travaux de rénovation et de mise aux normes de la Centrale de surveillance et GTC en demandant une visite CHSCT des locaux, qui a eu lieu le 26 septembre 2013.

Un projet de travaux « *prioritaires* » initialement programmé en... 2009, mais enterré car la priorité en investissement a concerné le Nouvel Orsay.

PV CHS M'O 22 mai 2008 :

« [La CGT] insiste sur la dégradation des pupitres de la centrale et s'interroge sur l'échéance de leur remise en état.

[Le chef du dépt. exploitation-sécurité - DES] explique que le réaménagement complet de la centrale donne actuellement lieu à une phase de prospection. L'opération devrait être réali-

sée au cours du deuxième semestre 2009. »

Visite d'inspection hygiène-sécurité (IGAC MCC), novembre 2008 :

« 1.1 sur 7 – Centrale de surveillance. En 2006, l'entreprise [X] a réalisé un diagnostic [...]. **Il importe qu'il se concrétise au plus vite.** Le projet définitif devrait être arrêté en concertation avec les personnels concernés et les travaux correspondants **intervenir au second semestre 2009.** (souligné par l'auteur)

AXES DE PRIORITÉ :

1 sur 28 : réaliser les travaux relatifs à l'aménagement de la Centrale de surveillance ».

Depuis : rien !

Vos élus CGT ont demandé à consulter cette étude-diagnostic de l'entreprise [X] de 2006 au chef du DMS, ex-chef du DES, et au DRH-dialogue social : comme de bien entendu, aucune réponse !

Silence total. Deux études ont donc été payées (en 2006 et 2014) à deux entreprises, pour la même chose – diagnostic / préconisations de rénovation –.

Voilà une bonne gestion d'argent public...

Un comité de pilotage a été mis en place, associant des TSC référents, et tenant à l'écart les élus CHSCT, et même – grande surprise – le secrétaire permanent : pas de transmission de comptes rendus, de relevés de décision, ni même du diagnostic et des scénarios de l'ergonome.

Le médecin de prévention n'a pas eu connaissance du dossier de l'ergonome...

Implantation

Le schéma n° 3 retenu « *de façon consensuelle* » (dès le 4 novembre 2014, et non le 18) n'est pas amendable.

Le bureau du chef de centrale « privatise » l'unique étroite fenêtre donnant sur l'extérieur. La Direction critique cette remarque de la CGT, mais le diagnostic-architecture identifie bien comme un « désordre » le « *manque d'ouverture et de lien vers l'extérieur, la sensation d'être coupé du monde* » en sous-sol.

Aménagements

Les projets d'éclairage, de climatisation modulable, d'acoustique et de mobilier sont *a priori* prometteurs d'améliorations sensibles du confort et de l'ergonomie des postes de travail.

Revendication

La CGT demande l'élargissement du chantier de travaux à une réhabilitation de la base vie. Point validé par la Direction : la base vie sera rénovée (revêtements, éclairage, mobilier) dans la suite du chantier principal.

Création d'un café à l'Orangerie (délibération)

Avis (2^e délibération) : défavorable unanime (5 voix CGT – 1 voix)

L'exploitation a été attribuée à *Eliance*.

Les désordres repérés par les représentants du personnel ne sont pas corrigés :

- circulation congestionnée par insuffisance d'unités de passage aux entrées-sorties café et librairie ;
- vente jusqu'à 17h30 trop tardive pour une évacuation de fermeture à 17h45 ;
- priorisation du monte-charges : personnes à mobilité réduite + œuvres + matériel + denrées alimentaires...

Chantier

La Direction assure que les déposes auront lieu le mardi seulement (jour de fermeture) en chantier cloisonné/ isolé.
FAUX ! Les déposes ont commencé en ouverture publique chantier ouvert !
Dernière minute : le chantier a déjà pris du retard.



Cheminement des denrées alimentaires et des déchets à Orsay et Orangerie (délibération)

Avis : abstention unanime
(5 voix CGT – 1 voix SUD)

Tous les cheminements d'approvisionnement des denrées et d'évacuation des déchets alimentaires vers les restaurants (du public et du personnel) et des cafés sont parallèles.

La CGT demande si des études de non-croisement ont été effectuées ? Réponse : non, c'est impossible compte tenu des contraintes d'espaces.

Plan d'action risques psychosociaux (RPS) (délibération)

Avis : abstention unanime
(5 voix CGT – 1 voix SUD)

La direction M'OO se dit « *exemplaire* » en prévention du risque psychosocial. L'évaluation, la méthodologie et les indicateurs sont des priorités, ainsi que la poursuite des formations.

Une orientation vers un psychologue va être proposée par le médecin de prévention aux situations individuelles de souffrance au travail les plus graves.

La CGT prend ses distances avec les lignes de ce plan, constatant le faible résultat des préconisations collectives « partagées » issues du CHSCT du 02/10/2014, et de la prévention primaire, organisationnelle et fonctionnelle.

Les désaccords restent persistants entre la direction et la CGT, qui ne souhaite pas être un partenaire de la politique de l'EPMO en gestion des risques psychosociaux car notre analyse CGT est trop divergente, tant sur l'analyse (la perception individuelle, le ressenti « subjectif » des personnels) que sur la stratégie (focalisation sur la formation à outrance de l'encadrement de proximité, par exemple).

Trop de conditions ne sont pas réunies pour que nous collaborions avec la direction sur la problématique RPS du stress au travail, des maladies professionnelles TMS, etc.

Trop d'effets de discours en contradiction avec des pratiques renforcées compromettent tout dialogue social constructif sur ce champ.

Bilan santé sécurité conditions de travail

Ce bilan compile une synthèse des informations contenues dans d'autres documents (bilan social...)

On y lit toujours 0 maladie professionnelle déclarée ou contractée en service.

L'engagement pris de tenir les élus CHSCT – conformément à la réglementation – informés *via* son secrétaire permanent dans les meilleurs délais, en même temps que le médecin de prévention, des accidents de travail survenus, n'est pas tenu.

Bilan des visites CHSCT 2014 et calendrier 2015

Cinq visites ont eu lieu en 2014 ; deux visites sont reportées en 2015 :

La CGT observe que la direction est réglementairement tenue d'établir un compte rendu / relevé de décisions des visites CHSCT. Ce n'est jamais le cas.

Il faut se contenter de propos oraux, parfois confus entre interlocuteurs de la direction, et souvent imprécis, sans plans. Ce n'est pas satisfaisant.

Procès verbal du 2 octobre 2014 (délibération)

Avis : abstention unanime
(5 voix CGT - 1 voix SUD)

Prochain CHSCT M'OO :
jeudi 2 avril 2015

Nous saluons la direction de ne pas avoir informé les élus - ni le secrétaire permanent ni les représentants en CHSCT – de la démission de l'agent de prévention du musée de l'**Orangerie**.

Questions diverses

Schéma directeur des espaces tertiaires

La présentation de ce schéma est constamment reportée depuis plus d'un an. Le Plan d'action d'avril 2014 (approuvé) mentionne :

« *Pilotage et mise en œuvre opérationnelle des aménagements et déménagements des espaces tertiaires* » Mais : silence radio.

En attendant, il est procédé à des déménagements de bureaux aux allures de chaises musicales sans que les agents soient véritablement consultés et sans que la logique de regroupement des services soit bien respectée. Cela est vécu comme un traitement inéquitable. Des agents doivent se tasser encore un peu plus dans leur bureau, et l'on observe parfois une dispersion des services.

Adhérez à la CGT

CGT musée d'Orsay, 62, rue de Lille,
75343 PARIS cedex 07

CGT musée de l'**Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001 PARIS